

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2013

L'an deux mille treize, le 21 février à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, M. VYNCKE, Mme CHABRIER Marie, M. AUDONNEAU, M. PAJAK, M. ENJARY, M. ROUGELOT, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme PETRUZZELLA, Mme DEZARD, Mme OVERZEE, Mme JULLIEN, M. CHAMBRE.

Absents : Mme DAUMAIN (pouvoir donné à M. LESTIEN), Mme ROUFFIGNAC (pouvoir donné à M. DESSAUX), Mme GHEERBRANT (pouvoir donné à Mme CHABRIER Claire), M. YENGO, M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS, M. DESHAYES, M. MARI, Mme DESMEDT (pouvoir donné à M. VYNCKE), M. JAUNEAU.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Madame Marie CHABRIER.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur LESTIEN propose l'ajout d'un point qui est la suite logique d'une décision du conseil le 20 décembre dernier : le financement de l'acquisition par voie de préemption de la parcelle ZB85.

➤ *Accord du conseil.*

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

☞ **Décision 02- 2013** du 29 janvier 2013, acceptant la proposition de la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone - 22, avenue Salvador Allendé – La Norville – 91294 ARPAJON cedex en vue de l'entretien courant de déboureur-déshuileur et dessableur pour différents ouvrages et pour un coût de 1 530,00 € HT (par semestre), tarif au 1^{er} janvier 2013.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2013

Monsieur DESSAUX souhaite que sa réponse à Madame PETRUZZELLA, en questions diverses, au sujet des travaux aux alentours du Petit Muce, soit complétée (en gras dans le texte) :

« Madame PETRUZZELLA demande en quoi consistent les travaux menés aux alentours de la source du Petit Muce ? Monsieur DESSAUX répond qu'il s'agit de recherches de fuites sur canalisation d'eau **impliquant la pose de compteurs séparatifs** ».

➤ *Cette remarque prise en compte, le compte rendu est approuvé par 21 voix.*

TIRAGE AU SORT POUR LES JURÉS D'ASSISES

Monsieur LESTIEN explique qu'il y a lieu chaque année de tirer au sort, à partir de la liste électorale générale, les futurs jurés d'assises. Neuf personnes doivent être tirées au sort (en réalité trois fois plus que nécessaire puisqu'il s'agit d'un pré-tirage).

La procédure est la suivante :

- Tirage d'un chiffre correspondant aux dizaines (28 dizaines possibles).
- Tirage d'un chiffre correspondant à la page dans la dizaine.

Ce qui donne le numéro de page

- Pour finir, tirage du rang dans la page sélectionnée.

Seuls deux cas de rejet sont à prendre en compte au niveau de ce tirage :

- 1) Les personnes radiées. Dans ce cas retraitage.
- 2) Les personnes nées après le 31/12/91, c'est-à-dire qui n'atteindront pas l'âge de 23 ans en 2013. Dans ce cas, là aussi, retraitage.

Le tirage au sort donne :

1) 08 4 1	Madame DENIAU Maud	condition d'âge remplie
2) 16 3 3	Madame LECLERCQ Sandy épouse BOURGOIN	condition d'âge remplie
07 7 4	personne radiée, retraitage	
3) 07 9 1	Madame DEL MORAL Danielle épouse NAURIN	condition d'âge remplie
4) 07 7 6	Madame DEBRAY Marie-France épouse BLOUQUIT	condition d'âge remplie
5) 13 4 2	Madame HENRY Sylviane épouse BELLEC	condition d'âge remplie
6) 02 3 5	Monsieur BERTRAND Jean-François	condition d'âge remplie
7) 07 0 1	Madame CROISIER épouse PERRIER Céline	condition d'âge remplie
8) 21 4 5	Monsieur PASTY Mathieu	condition d'âge remplie
9) 02 8 8	Madame BOCAGE Caroline épouse BOSSELUT	condition d'âge remplie

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

A partir d'une vidéo projection, Monsieur AUDONNEAU présente les perspectives financières et budgétaires pour le dernier exercice complet du mandat. Comme pour les années passées, les hypothèses de travail sont :

- une maximisation des prévisions de dépenses,
- une minimisation des prévisions de recettes.

L'évènement très important de 2012 a été la non vente de la propriété VITALIS, qui était prévue pour 1,7 M €. L'abandon de certains projets et l'étalement d'autres projets dans le temps ont permis de tenir jusqu'à maintenant mais pour cette année, il va être nécessaire de recourir à l'emprunt, c'est d'ailleurs le point suivant de l'ordre du jour. La somme envisagée est de 1 M €, ce qui amènerait le taux d'endettement à un peu moins de 8 %. Avec ce million, en l'état actuel de la préparation du budget 2013, il manquerait encore 200 000 € pour arriver à l'équilibre. C'est pourquoi il a été demandé aux commissions de prioriser leurs projets selon trois niveaux du plus prioritaire au moins prioritaire. Un travail itératif va devoir être mené pour présenter un prévisionnel en équilibre.

Monsieur LESTIEN ajoute qu'il va falloir concilier le maintien d'un bon niveau d'investissement avec une charge de la dette mesurée. Il va donc y avoir des choix à faire.

Monsieur AUDONNEAU poursuit avec les principaux travaux à terminer tels que l'église, les locaux sportifs, la Maison de Santé ou envisagés comme le pôle social, la sécurité routière, la liaison fibre optique mairie/écoles/C.T.M., les travaux de voirie, les travaux d'enfouissement de réseaux.

A propos de ces derniers travaux qui concernent la rue Babin dans son extrémité côté Briis, Monsieur GOWIE demande s'il ne serait pas préférable de porter les efforts sur la place basse de l'église aux abords de la Maison de Santé qui va ouvrir dans les prochains mois.

Monsieur BOUCHON indique que dans la ligne travaux de voirie, il y a 110 K € prévus pour les aménagements des abords.

Monsieur AUDONNEAU présente la liste des petits travaux divers envisagés et qui portent sur l'éclairage public, l'école maternelle, les liaisons douces, les locaux de la Poste, le parc des Thermes, ...

Tous ces travaux principaux et divers sont à réaliser sur l'exercice 2013.

Pour Monsieur LESTIEN, le travail d'ici le vote du budget va consister à assurer l'équilibre avec un emprunt de 1 M € pas plus. Cet emprunt est à considérer comme une avance sur la vente de la propriété VITALIS qui représente un capital pour lequel il n'y aura pas de dépréciation, capital estimé aux alentours de 1,5 M €. Si le taux d'endettement va monter à près de 8 %, cela reste très raisonnable et laisse encore une marge de manœuvre non négligeable pour la prochaine mandature.

Monsieur BOUCHON rappelle qu'en 1995 le taux d'endettement dépassait 18 %.

Monsieur AUDONNEAU poursuit la présentation avec des histogrammes détaillant les recettes de fonctionnement et les dépenses avec toutes les évolutions année par année depuis 2008. Au niveau imposition, la commission des finances propose de reconduire les taux existants, à savoir : 12,33 % pour la taxe d'habitation, 22,20 % pour le foncier bâti et 83,77 % pour le foncier non bâti.

La revalorisation des bases pour 2013, votée par le parlement, est de 1,8 % alors que l'inflation moyenne sur 2012 a été de 2 %.

Pour Monsieur LESTIEN, la logique qui structure ce débat d'orientation budgétaire est de terminer les projets avec les recettes actuelles, c'est-à-dire sans changer les taux.

Monsieur LESTIEN demande au conseil s'il y a un consensus autour de cette logique, ceci pour finaliser le projet de budget.

➤ *Accord du conseil.*

RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur AUDONNEAU présente les résultats de la consultation menée auprès de trois organismes bancaires, sur la base suivante :

- capital à emprunter 800 K € ou 1 000 K €

- durée 15 ans
- taux fixe demandé
- échéances trimestrielles

A l'issue des négociations, les propositions finales sont les suivantes :

Banque	Taux	Coût total	Amortissement	Frais
Caisse d'Épargne	3,78%	314 742,20	progressif	500 €
Caisse d'Épargne	3,74%	285 174,98	constant	500 €
Crédit Agricole	3,80%	316 546,24	progressif	1 500 €
Banque Postale	3,98%	305 575,53	constant	2 000 €

Il apparaît clairement que la proposition la plus intéressante est celle de la Caisse d'Épargne à 3,74 % en amortissement constant puisque le coût du crédit est le moins élevé (285 174,98 €), ainsi que pour les frais de dossier qui sont moins élevés chez ce concurrent. Monsieur AUDONNEAU ajoute que la Banque Postale a justifié de son impossibilité à baisser son taux par l'unicité de ce taux sur tout le territoire national. La commission des finances propose de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne présentée ci-dessus.

➤ *Le conseil par 20 voix, 1 abstention approuve cette proposition. Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.*

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame Claire CHABRIER rappelle que le décret relatif à la réforme des rythmes scolaires prévoit une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires selon un cadre national fixé comme suit :

- ✓ 24 heures d'enseignement hebdomadaire réparties sur 9 demi-journées,
- ✓ heures d'enseignement organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi matin, à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée,
- ✓ la durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30,
- ✓ une entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions à la rentrée scolaire 2013, sauf si le maire demande le report de la réforme à la rentrée 2014, cela avant le 31 mars prochain.

Une des difficultés de la mise en œuvre de cette réforme est l'adaptation des services périscolaires à l'échelon communal mais également intercommunal avec tout le questionnement sur le fonctionnement du centre de loisirs de Soucy s'il devait y avoir classe le mercredi matin. Une réunion de concertation a eu lieu le 28 janvier dernier avec les enseignants et les parents d'élèves. Le seul point qui fasse consensus pour le moment c'est de se donner du temps pour bien réfléchir. Quant à l'aide financière octroyée par l'État pour les communes qui mettraient la réforme en place dès 2013, outre son caractère ponctuel (la première année), elle n'est pas motivante et ne représente qu'une petite partie des coûts supplémentaires que vont supporter les communes. Pour toutes ces raisons, la commission des affaires scolaires propose le report à la rentrée 2014.

Monsieur LESTIEN indique qu'au niveau des 14 communes membres de la C.C.P.L., pratiquement toutes sont favorables au report.

Monsieur LESTIEN propose dans un premier temps que le conseil se détermine sur le principe du report, puis que le Conseil Général de l'Essonne soit consulté à ce sujet puisque c'est lui qui gère les transports scolaires et qu'il va être impacté par la 9^{ème} demi-journée d'école et qu'enfin lors du conseil du mois de mars soit prise la décision finale qui devra reposer sur un argumentaire précis.

➤ *Le conseil par 21 voix se prononce favorablement sur le principe de reporter la mise en œuvre de la réforme.*

MISE EN RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (S.D.A.)

Monsieur DESSAUX expose que dans le cadre du contrat de bassin Orge Yvette, la Commune a été sollicitée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge, qui en est l'animateur, pour mettre son Schéma Directeur d'Assainissement à jour.

Ce schéma est un document patrimonial et programmatique pour toutes les problématiques d'assainissement. L'actuel a été élaboré en 2004. Un S.D.A. est composé de plusieurs documents correspondants à autant de phases :

- phase 1 : l'état des lieux
- phase 2 : investigations détection des problèmes et identification des corrections à apporter
- phase 3 : scénarios des actions à mener avec chiffrage recherche du meilleur compromis coût/efficacité
- phase 4 : formalisation des actions à mener, rédaction du programme d'actions
- phase 5 : élaboration du zonage d'assainissement en lien avec le programme d'actions retenu

Une fois élaboré, le projet de S.D.A. sera soumis à enquête publique avant d'être approuvé par le conseil municipal.

Pour la révision de ce schéma, les points de vigilance sont les suivants :

- les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement qu'elles soient permanentes (terrains gorgés d'eau) ou météoriques (apports massifs d'eau lors de pluies liés à de mauvais branchements),
- l'évaluation de l'impact positif des travaux menés suite au S.D.A. de 2004,
- la saturation du réseau pluvial en provenance du secteur des rues de la Rombarde, de la Biche Frette et des Plants,
- tout le secteur de l'Alouetterie qui alimente, en partie, avec Bajolet et Bois d'Ardeau la station d'épuration communale.

A noter que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement pourrait être partie prenante à la démarche puisque le collecteur intercommunal dont il a la charge traverse Forges et souffre d'entrées d'eaux claires parasites et puisqu'il a la compétence pour la vérification du bon fonctionnement des assainissements autonomes.

Le coût de cette révision va dépendre du nombre d'investigations menées, mais sur la base du S.D.A. 2004 et sur la base de l'estimation faite par le SIVSO, une fourchette de 30 000 à 50 000 € HT est avancée.

Au niveau financement, 70 % devraient être pris en charge par l'Agence de l'Eau, 10 % par le Conseil Général de l'Essonne et le reste par la Commune, soit un reste à charge maximum de 10 000 €.

Le SIVSO est prêt à apporter son soutien technique par exemple pour la rédaction des pièces du marché d'études.

Au niveau planning prévisionnel, la phase administrative préparatoire devrait prendre quelques mois (solliciter les subventions, monter le marché) et les investigations de terrain sont envisagées pour l'automne.

➤ *Le conseil par 21 voix décide de mettre en révision le S.D.A.. Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour la phase administrative préparatoire.*

AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Madame Marie CHABRIER présente le nouveau schéma départemental en cours d'élaboration pour lequel les communes sont consultées. L'analyse de ce document met en exergue un certain nombre de points :

- il convient de rappeler que la compétence a été transférée à la Communauté de Communes, ce qui ne dispense pas le conseil de fournir un avis,
- le taux de réalisation des aires de passage temporaire sur le département n'est que de 50 % et l'urgence est donc de remplir pleinement cet objectif,
- les stationnements illicites existent encore sur notre territoire, contrairement à ce qui est affirmé dans le document, stationnement illicites liés en partie au manque de places pour les passages temporaires,
- il est essentiel qu'une gestion centralisée effective de l'ensemble de ces places sur le département soit mise en place dans le schéma départemental,
- le volet social est abordé de manière significative, avec par exemple des projets sociaux associés aux nouvelles aires qui seront créées. Il est également prévu de renforcer les compétences des travailleurs sociaux et de développer la scolarisation.

Monsieur BOUCHON rappelle que le premier schéma a conduit à la création d'une aire d'accueil par la Communauté de Communes, aire située sur la Commune de Limours. Les enfants sont scolarisés dans les écoles des communes membres et les frais d'écolage sont réclamés à la C.C.P.L.

Monsieur LESTIEN conclut avec la problématique importante des aires de grands passages. Il convient de réaffirmer que cette problématique ne relève ni des communes ni des intercommunalités. De ce point de vue, on peut d'ailleurs se demander si le zonage proposé est pertinent, et s'il ne serait pas préférable d'avoir un zonage concentrique correspondant aux grands axes de circulation de la région parisienne (exemple : A86).

➤ *Le conseil par 21 voix valide les remarques et commentaires exposés ci-dessus.*

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE PROMESSE DE VENTE

Monsieur GOWIE expose qu'une esthéticienne souhaite s'installer à Forges et pour cela acheter l'ancienne charcuterie. Le prix de vente proposé pour la totalité du bâtiment est de 274 179 €, c'est-à-dire le prix d'acquisition par la Commune (principal + frais d'acte).

Cette personne étudie la faisabilité de son projet tant sur le plan technique que financier. Elle souhaite obtenir une autorisation de la mairie pour la transformation en salon d'esthétique et ainsi qu'un prêt bancaire.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser la signature d'une promesse de vente assortie de deux conditions suspensives au bénéfice de l'acquéreur :

- l'obtention de l'autorisation purgée de tout recours,
- l'obtention du prêt bancaire.

Monsieur GOWIE ajoute que l'architecte des bâtiments de France a déjà été sollicité une première fois sur ce projet et que moyennant la prise en compte de recommandations, son avis à venir devrait être favorable.

Madame DEZARD demande pourquoi il n'est pas envisagé le recours à un bail commercial ?

Monsieur LESTIEN répond que ce n'est pas la vocation première de la mairie que de détenir du patrimoine immobilier en vue de le louer et que la pérennité du devenir commercial de ce local sera assurée par le droit de préemption sur les fonds de commerce.

➤ *Le conseil par 21 voix autorise la signature d'une promesse de vente par le Maire ou son représentant. De façon plus large donne tous pouvoirs au Maire pour préparer la vente de ce bien, la décision formelle de vente devrait faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil.*

MODALITÉS FINANCIÈRES D'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZB 85

Monsieur LESTIEN rappelle que lors de sa séance du 20 décembre dernier, le conseil a décidé de solliciter la SAFER en vue de préempter la parcelle ZB 85. Cette préemption a eu lieu le 11 janvier dernier.

La SAFER demande conformément à ce qui est convenu dans la convention de surveillance et d'intervention conclue avec la Commune, la prise en charge financière de cette opération par cette dernière, à savoir :

- prix principal 10 985 € pour 3 430 m²
- frais d'intervention de la SAFER 1 356,85 €
- frais d'acquisition 1 350 €

soit un total de 13 691,85 €.

Avant de passer au vote, Monsieur LESTIEN rappelle que la Commune s'engage à maintenir la vocation naturelle de cette parcelle.

➤ *Le conseil par 21 voix approuve les modalités financières présentées ci-dessus. Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents en vue de solder ce dossier.*

QUESTIONS DIVERSES

- Madame DEZARD relance la question d'un tennis couvert à Forges. Le Tennis Club de Forges dispose d'une convention de mise à disposition pour les trois courts extérieurs existants, convention qui est à renouveler cette année. Depuis l'ouverture du gymnase, le T.C.F. occupe 21 heures de créneaux par semaine et cette occupation a permis une pratique même en hiver, ce qui est une amélioration notable.

Pour autant le bureau du T.C.F. souhaite que la municipalité relance le projet de tennis couverts, projet déjà ancien et qui n'a jamais pu aboutir notamment pour des questions d'urbanisme.

Pour financer ce projet, le T.C.F. suggère la vente des courts actuels où pourraient venir s'implanter 5 ou 6 maisons. Des contacts en ce sens ont été établis avec les riverains en 2009-2010 pour les informer sur la possible destination future du site.

Aujourd'hui il existe au Plan Local d'Urbanisme un emplacement réservé d'environ 4 000 m² derrière le terrain de foot côté golf pour la construction de tennis couverts, qui viendraient naturellement s'intégrer dans le pôle sportif.

En 2010, le T.C.F. a organisé une consultation et a recueilli plus de deux cents signatures en faveur d'un tel projet.

C'est pourquoi Madame DEZARD propose au conseil d'enclencher les démarches en vue de s'assurer de la maîtrise foncière de ce terrain appartenant actuellement au golf, soit de manière amiable, soit en engageant une procédure d'expropriation, sans oublier la révision simplifiée du P.L.U. nécessaire pour cette opération et qui devrait prendre quelques mois.

Enfin Madame DEZARD souhaiterait que ce projet fasse l'objet d'un futur contrat territorial avec le Département.

Monsieur LESTIEN rappelle que ce projet a toujours été lié jusqu'à maintenant à la réalisation du projet de résidence hôtelière mais qu'il a bien compris le souhait de l'association de les déconnecter.

Une demande d'estimation va donc être adressée au Domaine en vue d'engager la discussion avec le propriétaire. Il conviendra d'attendre le résultat de celle-ci avant d'envisager éventuellement le recours à une procédure d'expropriation.

Quant au futur contrat territorial, Monsieur LESTIEN rappelle qu'il est déjà envisagé d'y mettre le projet d'extension du groupe scolaire maternel, sachant que ce contrat n'est pas limité à un seul projet.

- Madame Marie CHABRIER rappelle que le premier Conseil Municipal des Jeunes aura lieu demain à 18 heures en mairie. Ce conseil est public et les élus sont invités à y assister.

- Monsieur LESTIEN adresse ses vifs remerciements à Madame DEZARD et à Monsieur VYNCKE pour l'organisation et la qualité du week-end Colette.

- Monsieur LESTIEN annonce que la procédure d'élaboration du SCoT est stoppée jusqu'aux prochaines élections municipales et intercommunales.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 28 mars 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

Antoine LESTIEN